

## À la recherche de sa propre voie : Charles de Menou, sa famille et sa carrière en Acadie

Gregory M. W. Kennedy

Volume 66, Number 2, Fall 2012

Acadie : conflits et confluences

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021591ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021591ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Kennedy, G. M. W. (2012). À la recherche de sa propre voie : Charles de Menou, sa famille et sa carrière en Acadie. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66(2), 147–176. <https://doi.org/10.7202/1021591ar>

Article abstract

This article proposes a new interpretation of a controversial and important figure of early Acadian history, Charles de Menou, on the basis of an analysis of historical documents relating to his parents and family. It shows that while Charles was certainly typical of the old nobility in his general outlook and attitudes, he broke with family expectations and became estranged from his father as a result of his career in Acadia. Although Charles helped lay the foundation for a permanent colony, he also left a legacy of financial ruin and damaged reputation for his widow and children. Despite his hope that he had established a new family estate in Acadia, none of his children stayed in the colony and, in fact, they all died without leaving children of their own.

# « À la recherche de sa propre voie : Charles de Menou, sa famille et sa carrière en Acadie »

GREGORY M. W. KENNEDY  
*Département d'histoire et de géographie  
Université de Moncton*

**RÉSUMÉ** • Cet article propose une nouvelle interprétation d'un personnage à la fois important et controversé de l'histoire de l'Acadie, Charles de Menou. Grâce à une analyse des documents historiques en lien avec ses parents et sa famille, l'article démontre que si Charles était certainement typique de l'ancienne noblesse de l'épée quant à ses opinions et à sa conduite, il a plutôt déjoué les attentes de sa famille et a rompu les liens avec son père par sa carrière en Acadie. Si Charles a contribué à la fondation d'une colonie permanente, il a également laissé la ruine financière et une réputation ternie en héritage à sa veuve et à ses enfants. S'il avait eu l'espoir d'avoir établi un nouveau domaine familial en Acadie, aucun de ses enfants n'est demeuré dans la colonie; qui plus est, ils sont tous morts sans aucune descendance.

**ABSTRACT** • This article proposes a new interpretation of a controversial and important figure of early Acadian history, Charles de Menou, on the basis of an analysis of historical documents relating to his parents and family. It shows that while Charles was certainly typical of the old nobility in his general outlook and attitudes, he broke with family expectations and became estranged from his father as a result of his career in Acadia. Although Charles helped lay the foundation for a permanent colony, he also left a legacy of financial ruin and damaged reputation for his widow and children. Despite his hope that he had established a new family estate in Acadia, none of his children stayed in the colony and, in fact, they all died without leaving children of their own.

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Acadie est une colonie frontalière trépidante que les Anglais et les Français s'échangent régulièrement. Les efforts déployés par la France pour coloniser l'Acadie avortent à cause de conflits internes, comme la guerre de pouvoir que se mènent Charles de Menou et Charles de La Tour entre 1635 et 1650. Officier subalterne de la marine à son arrivée dans la colonie en 1632, Charles de Menou d'Aulnay de Charnisay est un membre de la noblesse qui sera plus tard nommé gouverneur en 1647. Quant à Charles de Saint-Étienne de La Tour, arrivé en Acadie en 1610 avec son père Claude et son cousin, Jean de Poutrincourt, il s'intéresse surtout au commerce et il fait la traite des fourrures avec les Mi'kmaq à Port-Royal, au Cap Sable et à la Rivière Saint-Jean. Lorsque Charles de Menou arrive en 1632, Charles de La Tour est déjà établi dans la colonie depuis longtemps, il a survécu aux attaques des Anglais et il a établi quelques postes de traite. Il a aussi reçu un certain nombre de charges royales pour services rendus.

En théorie, ces deux hommes possèdent l'expérience, les réseaux et les compétences pour former une équipe imbattable. Malheureusement, ils se détestent. Au début, l'influence modératrice du gouverneur Isaac de Razilly, un homme respecté de tous, réussit à les tenir loin l'un de l'autre. Cependant, après la mort soudaine du gouverneur en 1635, autant Menou que La Tour utiliseront la plus grande partie de leurs ressources pour tenter de détruire l'autre. En conséquence, la colonie française sera rapidement déclassée par la colonie de la baie du Massachusetts, au sud. En fait, l'Acadie ne se remettra jamais complètement des conséquences de cette querelle et restera une région frontalière divisée, contestée et sous-développée jusqu'en 1710, au moment où les Britanniques s'en emparent définitivement, et même au-delà de cette période.

Les historiens de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle ont alimenté des débats virulents sur les responsables de ce conflit « déplorable<sup>2</sup> ». Pierre de Vaissière a surnommé Menou le « Saint de l'Acadie » et Émile Lauvrière l'a pleuré comme la « victime » du « traître » La Tour. Pour sa part, l'abbé Couillard-Després a condamné ce qu'il percevait comme étant « l'arro-

1. L'auteur tient à remercier la traductrice Françoise McNeil ainsi que les rapporteurs anonymes sollicités par la *Revue d'histoire de l'Amérique française* de leurs contributions à la version définitive de cet article. Toute erreur revient toujours à l'auteur.

2. George MacBeath, « Charles de Saint-Étienne de la Tour », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, [www.biographi.ca/FR](http://www.biographi.ca/FR).

gance» et «la jalousie» de Menou<sup>3</sup>. Certains historiens modernes n'ont pu s'empêcher de s'en mêler. Pour Yves Cazaux, Charles de Menou portait une grande part de responsabilité à cause de son avidité<sup>4</sup>. En cela, ces historiens ont perpétué la pensée des observateurs contemporains qui semblent avoir été divisés. Par exemple, Pacifique de Provins, missionnaire capucin, considère Charles de Menou comme le grand responsable de la ruine de la colonie, alors qu'Ignace de Paris, un autre missionnaire, le perçoit plutôt comme un homme de foi et de zèle qui a tout investi pour développer l'Acadie<sup>5</sup>.

Heureusement, quelques historiens modernes ont fouillé plus loin et leurs recherches offrent de nouvelles perspectives sur cette querelle. Naomi Griffiths a souligné les conflits entre les classes sociales traditionnelles en France et elle observe que Menou, fils d'une famille de la noblesse de l'épée, aurait considéré l'Acadie comme une occasion d'accroître la fortune et la réputation de sa famille en France, alors que La Tour, homme ambitieux sans titre de noblesse ni charge royale, aurait plutôt perçu l'Acadie comme étant «l'endroit où il fera fortune»<sup>6</sup>. M. A. MacDonald est allée un peu plus loin, soutenant que la querelle entre Menou et La Tour était symbolique de la vieille confrontation entre l'ancienne élite seigneuriale et les nouveaux intérêts commerciaux en France<sup>7</sup>. Quant à René Baudry, il a affirmé que la querelle s'insérait dans un autre conflit, celui de la Compagnie de la Nouvelle-France qui voulait défendre ses droits et privilèges dans le Nouveau Monde contre des organismes rivaux et l'administration centralisatrice du roi<sup>8</sup>. Ces conflits s'étaient d'ailleurs manifestés bien avant 1635. En effet, en 1607, des factions de marchands avaient réussi à persuader Henri IV de rappeler l'expédition de Pierre Du Gua de Mons, alors qu'en 1632 la Compagnie de la Nouvelle-France s'était opposée à la décision de Louis XIII de nommer Isaac de

3. Pierre de Vaissière, «Le Saint de l'Acadie : Charles de Menou d'Aulnay», *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 12, 4 (1924) : 473-494 ; Émile Lauvrière, *Deux Traîtres d'Acadie et leur Victime : Les Latour père et fils et Charles d'Aulnay* (Paris, Librairie Plon, 1932) ; Abbé Couillard-Després, «Aux Sources de l'Histoire de l'Acadie», *Mémoires de la Société royale du Canada*, troisième Série, XXVV (1933) : 77.

4. Yves Cazaux, *L'Acadie : Histoire des Acadiens du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours* (Paris, Albin Michel, 1992), 102.

5. Abbé Couillard-Després, *Charles de Saint-Étienne de La Tour, gouverneur, lieutenant-général en Acadie et son temps, 1593-1666* (Arthabaska, QC, Imprimerie d'Arthabaska, 1930), 29-30 ; «Lettre du Rev. Père Ignace, Capucin, 6 Aoust 1653», *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, volume I (Québec, Imprimerie A. Coté et Cie, 1883), 136-39.

6. N. E. S. Griffiths, *From Migrant to Acadian : A North American Border People, 1604-1755* (Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005), 53.

7. M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour : The Civil War in Acadia* (Toronto, Methuen, 1983), vii.

8. René Baudry, «Charles d'Aulnay et la Compagnie de la Nouvelle-France», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 11, 2 (1957) : 231-241.

Razilly lieutenant-général d'Acadie, car le roi avait déjà conféré à la Compagnie le pouvoir de choisir ses administrateurs<sup>9</sup>.

Si ces enjeux posent les jalons du conflit en Acadie, la responsabilité ultime revient pourtant aux protagonistes. Tous les nobles de l'épée n'ont pas agi comme Charles de Menou et tous les entrepreneurs ambitieux n'ont pas agi comme Charles de La Tour. Razilly, par exemple, dont le sang était aussi noble et ancien que celui de Menou, est reconnu comme un militaire qui a réussi à gouverner la colonie par la négociation et le compromis.

Le temps est donc venu de jeter un nouveau regard sur la dynamique personnelle au cœur de la querelle Menou-La Tour. Cet article réexamine les ambitions familiales et les actions individuelles de Charles de Menou à l'aide de sources portant sur Menou et sa famille. Pourquoi s'était-il rendu en Acadie en premier lieu et pourquoi avait-il décidé d'y rester? Que voulait-il y accomplir? Ses actions se conformaient-elles aux attentes de sa famille et a-t-il reçu un soutien familial? Quel est le véritable héritage laissé par Charles de Menou à l'Acadie et à sa famille? Ce sont là quelques questions que cet article tente de résoudre.

Plusieurs historiens ont noté que le père de Charles, René de Menou, était un membre influent de la noblesse à la cour royale. Les recherches de Geneviève Massignon sur la mère de Charles, Nicole de Jousserand, ont montré que cette dernière était issue de la noblesse de l'épée de l'ouest de la France<sup>10</sup>. Charles aura reçu une éducation politique et militaire et il aura été élevé pour servir l'État et sa famille. À première vue, ses décisions de se joindre à la marine française puis de servir le roi à titre d'administrateur colonial en Acadie semblent être en parfaite cohérence avec ses obligations. Cependant, ses décisions de se marier et de s'établir dans la colonie ainsi que sa querelle personnelle et onéreuse avec Charles de La Tour posent des difficultés. Bien que ses opinions et ses compétences reflètent clairement la noblesse de son enfance et son éducation classique, Charles de Menou se révèle un personnage complexe qui cherchait à suivre sa propre voie et à se bâtir une réputation. Il gaspillera ultimement son héritage dans son obsession acadienne. Bien qu'il ait participé à la fondation et à l'établissement d'une société coloniale permanente à Port-Royal, son conflit avec La Tour a laissé l'Acadie divisée et affaiblie. De plus, à une époque où la continuité et le prestige des familles étaient

9. N. E. S. Griffiths, *From Migrant to Acadia...*, *op. cit.*, 17, 48.

10. Geneviève Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay, gouverneur de l'Acadie, 1635-1659 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 16, 4 (1963) : 469-501.

essentiels pour les élites traditionnelles, ses enfants ont reçu en héritage la ruine financière, une réputation ternie et des ennemis aigris.

## RENÉ DE MENOUE

La famille Menou émerge dans la noblesse du Perche au X<sup>e</sup> siècle et se déplace en Touraine au XIV<sup>e</sup> siècle. Tout au long du Moyen Âge, les Menou ont été reconnus pour leurs services militaires, en particulier pendant les Croisades et la guerre de Cent Ans<sup>11</sup>. René de Menou poursuit la tradition familiale et se bat pour Henri IV pendant les guerres de religion. Son frère François sert sous Louis XIII, lors du siège de La Rochelle en 1625. Ces hommes ont par la suite transformé leurs services militaires en d'importantes carrières politiques. René deviendra conseiller d'Henri IV puis sera promu « conseiller du roi en ses conseils d'État et privés » par Louis XIII. Diplomate en Italie dans les années 1620, il aurait fait partie de ceux qui ont convaincu le roi d'intervenir dans la crise de Succession de Mantoue. Quant à François, il sera nommé commandant de la ville de Brouage et de l'île d'Oléron, alors qu'un autre de ses frères, Melaine, sera le chambellan du duc d'Orléans<sup>12</sup>. Ces hommes, tout comme la majorité des nobles de l'épée, mesurent le succès au prestige, en particulier à l'attention et au respect de leurs pairs et des grands de ce monde<sup>13</sup>.

Un bon exemple du succès de René de Menou se perçoit dans sa grande amitié avec Antoine de Pluvinel, « premier écuyer ordinaire » d'Henri III et d'Henri IV. Pluvinel avait étudié en Italie et avait ensuite fondé à Paris une académie équestre où on enseignait à la noblesse la monte, la musique et autres « courtoisies ». Il comptait parmi ses élèves Louis XIII, le futur cardinal de Richelieu et, probablement, les fils de René. Pluvinel a rédigé un manuscrit sur l'entraînement équestre, mais est décédé en 1620 avant de l'avoir terminé. René de Menou, qui avait lui-même publié un court traité intitulé *La pratique du cavalier* en 1614, reprendra le projet et, en 1625, publiera un nouveau manuel augmenté intitulé *L'instruction du roi en l'exercice de monter à cheval*. René semble s'être totalement dévoué à l'art équestre, le décrivant comme « le plus beau, le plus difficile à apprendre et le plus nécessaire pour le corps et pour l'esprit de tous ceux qui se

11. André-François-Joseph Borel d'Hauterive et Jules de Menou, *Preuves de l'histoire de la maison de Menou* (Paris, Imprimeurs de l'Institut, 1852), 217. Cet ouvrage vise à célébrer l'histoire familiale des Menou, alors il faut faire attention à ses affirmations.

12. *Ibid.*, 159-162. Il est possible que d'autres recherches en France et en Italie fournissent plus d'informations sur la carrière diplomatique de René de Menou.

13. Kristen B. Neuschel, *Word of Honor: Interpreting Noble Culture in Sixteenth-Century France* (Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1989), 197.

pratiquent pour rendre les hommes parfaits<sup>14</sup>». Son manuel connaîtra une si grande popularité qu'il sera plusieurs fois réédité. Les éditions ultérieures incluront un essai sur la façon de prévenir les duels de la noblesse française<sup>15</sup>, René de Menou appartenant à un mouvement naissant au sein de la noblesse qui préconisait l'implantation d'une culture du mérite par l'éducation et la vertu pour obtenir des charges royales<sup>16</sup>.

Se basant sur le succès de l'académie équestre de Pluvinel à Paris, René propose l'établissement de quatre collèges militaires pour tous les nobles de quatorze à vingt ans. Ces écoles « d'honneur et de vertu » seraient financées en partie par le roi qui démontrerait ainsi son affection et sa prévenance envers la noblesse<sup>17</sup>. Bien que motivée en partie par le courant humaniste, cette instruction visait clairement à préserver la place privilégiée de la noblesse dans l'ordre social traditionnel<sup>18</sup>.

Il est intéressant de noter que l'amitié de Pluvinel avec Menou ne constituait pas le seul lien indirect de Pluvinel avec l'Acadie. Sa deuxième fille a en effet épousé le frère de Jean de Biencourt de Poutrincourt, premier seigneur de Port-Royal. Ces liens démontrent l'étroitesse des cercles de la noblesse à la cour et la façon dont les expéditions coloniales pouvaient cadrer au sein de stratégies familiales dans le but d'accroître fortune et surtout prestige. Malheureusement, l'implication de Poutrincourt en Acadie se révélera désastreuse. Il s'y endetta et son conflit avec les missionnaires jésuites se transforma en véritable scandale. Il fut emprisonné pour dettes en 1612 et forcé de vendre une de ses seigneuries pour obtenir sa libération<sup>19</sup>. René de Menou a dû être au fait de cette situation qui, étrangement, présageait le sort de son propre fils. Bien sûr, les difficultés financières de Poutrincourt étaient graves, mais sa disgrâce l'était plus encore. Il mourra au cours d'une bataille sans importance<sup>20</sup>.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la France est en proie à la guerre civile depuis plusieurs générations, une guerre caractérisée par des luttes brutales entre différentes factions de la noblesse. Plusieurs historiens ont observé qu'en réponse à cette situation, la noblesse d'épée et le gouvernement royal ont

14. René de Menou, *La Pratique du cavalier* (Paris, Guillaume Loyson et Jean Baptiste Loyson, 1650), 17.

15. René de Menou, « Traité des moyens d'empescher les Duels, & banner les Vices qui les causent », *ibid.*

16. Jay M. Smith, *The Culture of Merit: Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789* (Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996), 15-21.

17. R. de Menou, « Traité des moyens d'empescher les Duels... », *loc cit.*, 230-243.

18. Ellery Schalk, *From Valor to Pedigree: Ideas of Nobility in France in the Sixteenth and Seventeenth Centuries* (Princeton, Princeton University Press, 1986), 175-176.

19. Huia Ryder, « Jean de Biencourt de Poutrincourt », *Dictionnaire biographique...*, *op. cit.*

20. *Ibid.*

graduellement adopté de nouvelles mesures pour tenter de limiter la nature destructrice de ces confrontations traditionnelles<sup>21</sup>. René de Menou partage la vision d'Henri IV d'une société plus tolérante et paisible dirigée par une aristocratie honorable et équitable<sup>22</sup>. Il louange la façon dont le roi rétablit la paix, récompensant les loyaux services de sa suite et traitant honorablement ceux qui ont combattu pour la partie adverse<sup>23</sup>. Toutefois, René est plus pessimiste en ce qui concerne « l'imprudance assistée de colère » des jeunes nobles et pleure le nombre élevé des pertes et les morts prématurées que causent les duels<sup>24</sup>. Il appuie les efforts ultérieurs du cardinal de Richelieu, le premier ministre de Louis XIII, qui cherche à restreindre cette pratique alors que plusieurs membres de la noblesse résistent à ces réformes<sup>25</sup>. À cette époque, le duel remplissait « an almost mythic function », étant considéré comme une action honorable qui définissait la puissance du noble en dehors de l'État<sup>26</sup>. Tout comme Richelieu, René de Menou reconnaît qu'il y avait peut-être certaines occasions où cette « marque de noblesse » était nécessaire pour éviter de plus grandes violences factionnelles, mais il insiste pour que le roi approuve le duel<sup>27</sup>.

René de Menou partage également avec Henri IV son amour des femmes. En 1615, il publie un livre intitulé *Les Heures perdues de René de Menou, Cavalier Français : Dans lequel les esprits mélancoliques trouveront des remèdes propres pour dissiper cette fâcheuse humeur*<sup>28</sup>. Il affirme que l'amour romantique constitue le remède principal contre la mélancolie. Écrivant à une femme inconnue à laquelle il réfère simplement comme « la belle que j'aime », René raconte un monde de maîtresses et d'aventures où la beauté et la courtoisie sont célébrées par-dessus tout. Bien que certaines femmes y soient décrites comme lascives, René soutient que la plupart de ces femmes étaient surtout à la recherche d'hommes respectables qui les auraient aimées et les auraient mieux traitées que ne le faisaient leur

21. K. B. Neuschel, *Word of honor...*, *op. cit.*, 202-205 ; Véronique Larcade, « Gentilshommes brigands, fils indignes et cadets dévoyés : la délinquance nobiliaire en Gascogne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans Jaroslaw Dumanowski et Michel Figeac, dir., *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006), 512, 522-523.

22. David Hackett Fischer, *Champlain's Dream* (Toronto, A. A. Knopf, 2008), 834.

23. R. de Menou, « Traité des moyens d'empescher les Duels... », *loc. cit.*, 214.

24. *Ibid.*, 215.

25. J. M. Smith, *The Culture of Merit...*, *op. cit.*, 107-108.

26. K. B. Neuschel, *Word of honor...*, *op. cit.*, 206-207.

27. R. de Menou, « Traité des moyens d'empescher les Duels... », *loc. cit.*, 226-28. En ce qui concerne l'avis de Richelieu, voir E. Schalk, *From Valor to Pedigree...*, *op. cit.*, 172.

28. René de Menou, *Les Heures perdues de René de Menou, Cavalier Français : Dans lequel les esprits mélancoliques trouveront des remèdes propres pour dissiper cette fâcheuse humeur* (Lyon, Claude Larget, 1620).



époux<sup>29</sup>. Il n'est pas seul à reconnaître que le « système de mariage nobiliaire » avait tendance à marginaliser les femmes et les poussait probablement dans les bras d'amants<sup>30</sup>. Plus loin dans le livre, cependant, René semble valider le système en place, se plaignant que plusieurs parmi les grandes familles nobles se sont appauvries en ces temps modernes, ce qui les oblige à « apparier leurs enfants en des maisons si viles d'extraction, qu'aujourd'hui mille artisans se peuvent dire parents proches de ceux lesquels ils étaient obligés de servir par leur naissance<sup>31</sup> ». Le lignage représente un élément essentiel de l'identité nobiliaire. En fait, l'ordre traditionnel repose sur l'héritage et la continuité de la famille, des notions qui incluent non seulement les droits de propriété, mais aussi les privilèges politiques et les qualités de la personne<sup>32</sup>.

Cette contradiction apparente constitue un bel exemple de la complexité de la culture nobiliaire de l'époque. René de Menou peut se faire le défenseur de réformes et entretenir des relations avec des femmes mariées, mais il n'en est pas moins convaincu de la supériorité de sa classe et de l'importance des institutions traditionnelles. Certains experts ont décrit cette période comme un temps « d'anxiété » pour la noblesse. La « mélancolie » de René était peut-être l'expression de l'anxiété de quelqu'un qui ressent « l'oppression des attentes de ce dix-septième siècle » et l'incertitude d'un monde en changement<sup>33</sup>.

Bien que René fasse preuve de fausse pudeur en omettant ses liaisons, il est évident qu'il parle d'un monde qu'il connaît très bien, un monde que n'habite pas son épouse qui vit à Loudun. En effet, il appert que René aurait passé presque tout son temps à Paris plutôt que dans ses propres terres à Charnisay en Touraine, car il y était plus facile de participer aux activités de la cour. D'une part, les seigneurs profitent de privilèges et de droits importants et leurs propriétés représentent souvent la source de richesses considérables<sup>34</sup>. D'autre part, parmi la noblesse, plusieurs assimilent « la vie à la campagne » avec « échec politique, déclin physique ou indifférence à l'honneur », car c'est une vie passée loin de la sphère

29. *Ibid.*, 90-94.

30. Mary Carol Christensen, « Different Accounts: Women's memoirs in seventeenth-century France. A study of class, gender, and genre », thèse de doctorat (histoire), University of Michigan, 1998, 157.

31. R. de Menou, *Les Heures perdues de René de Menou...*, *op. cit.*, 65.

32. Jonathan Dewald, *Aristocratic Experience and the Origins of Modern Culture, France, 1570-1715* (Berkeley, University of California Press, 1993), 2-7.

33. M. C. Christensen, « Different Accounts », *op. cit.*, 12; J. Dewald, *Aristocratic Experience...*, *op. cit.*, 9.

34. Annie Antoine, « La seigneurie en France à l'époque moderne », dans J. Dumanowski et M. Figeac, dir., *Noblesse française et noblesse polonaise...*, *op. cit.*, 207.

publique et où on ne peut pas se faire remarquer par ses pairs, des protecteurs potentiels et le roi<sup>35</sup>. De nombreux seigneurs louent une grande partie de leurs terres, laissant la perception des redevances à des agents et choisissant d'exercer leurs charges royales à Paris ou dans d'autres grands centres. Cela est certainement le cas pour René de Menou qui, même durant sa vieillesse, choisira de vivre à la cour.

De maintes façons, René de Menou représente un parangon de l'ancienne noblesse. Il descend d'une famille respectable et ancienne et il a gagné sa place au cœur du pouvoir par ses services militaires et les amitiés qu'il a nouées avec les rois et les seigneurs. Il sera un des conseillers d'Henri IV et de Louis XIII, un expert reconnu de la monte et un illustre courtisan faisant l'éloge de la civilité et de la vertu. René a aussi fait un bon mariage avec une femme éduquée issue d'une autre grande famille de la noblesse. Parallèlement, René de Menou est un réformateur qui, ayant connu le caractère destructeur des guerres de religion, encourage une plus grande tolérance sociale sous la direction d'une noblesse éduquée et d'un roi généreux. Bien qu'il soit d'accord avec les institutions traditionnelles et l'attribution de privilèges, il révèle aussi ses émotions et ses relations personnelles dans des écrits qui adoptent une perspective plus moderne et plus équilibrée. Il est difficile d'évaluer le niveau d'influence de René de Menou au sein de l'administration royale, plusieurs nobles ayant gardé leur titre de conseiller de l'État, même s'ils ont été isolés graduellement des conseils du roi par les politiques de Richelieu<sup>36</sup>. Cependant, René de Menou semble avoir été une exception, peut-être à cause du prestige revenant au cavalier, mais plus probablement parce qu'il était un cousin de Richelieu et qu'il avait appuyé le cardinal sur des politiques importantes, comme la suppression des duels.

Comme père et protecteur, René est donc bien placé pour établir les carrières de ses enfants. Tous les signes semblaient indiquer que la réputation de sa famille se maintiendrait et connaîtrait même une certaine croissance. Cependant, son fils aîné meurt à l'armée pendant le siège de Breda en 1625. Son deuxième fils et une de ses filles sont emportés jeunes par la maladie. Son autre fille se fait religieuse. Ne reste que Charles, son troisième fils, comme seul héritier. Bien que cela ne constitue pas nécessairement un désastre, cela veut dire que les espoirs de René pour l'avenir et la continuité de sa famille reposent carrément sur les succès de ce fils.

35. J. Dewald, *Aristocratic Experience...*, *op. cit.*, 20 ; J.M. Smith, *The Culture of Merit...*, *op. cit.*, 34-35.

36. J. M. Smith, *The Culture of Merit...*, *op. cit.*, 109.

## NICOLE DE JOUSSERAND

Nicole de Jousserand est également issue d'une famille de la noblesse reconnue pour ses services militaires. Occupant une place moins importante à la cour, les Jousserand habitent tout de même l'ouest de la France depuis au moins le XII<sup>e</sup> siècle et exercent une influence importante à l'échelle régionale. Le père de Nicole, René de Jousserand, était seigneur de Londigny en Angoumois. Son second mariage à Renée Robin de la Tremblaye a ajouté la seigneurie d'Aulnay et un manoir à Loudun à ses propriétés. Nicole épouse René de Menou en 1599 et, en plus du contrat de mariage, le couple signe un acte par lequel il renonce à la communauté de biens. C'est là un élément important, car cela signifie qu'aucun des époux ne possède un droit sur les biens de l'autre. Nicole est donc légalement une « femme séparée de biens », une épouse qui possède le droit d'administrer ses biens. Cette situation est très inhabituelle à une époque où le divorce n'est pas légal, mais où une femme peut obtenir une séparation de biens si son époux ne peut entretenir ni son épouse ni sa maison<sup>37</sup>. Dans les cas extrêmes de violence conjugale, un juge peut accorder une séparation de corps, libérant l'épouse de l'obligation de faire vie commune avec son époux. La grande majorité des hommes s'oppose avec véhémence à de telles demandes, car elles remettent en question leur autorité et menacent leur réputation. Les femmes de l'élite démontrent généralement peu d'enthousiasme à demander les séparations, car cela rend publiques les difficultés conjugales<sup>38</sup>. Malgré cela, René et Nicole acceptent la séparation des biens avant le mariage. Les couples utilisaient parfois cette stratégie pour éviter les crédettes<sup>39</sup>. Certains membres de la famille Menou étant endettés, les parents de Nicole ont peut-être insisté pour obtenir un tel arrangement avant d'accepter le contrat de mariage dans le but de protéger leur fille et son héritage futur. Cela semble tout de même un choix extrême, étant donné les connotations négatives associées aux séparations en général et l'importance accrue accordée à l'institution du mariage qu'on a pu constater à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>.

37. Julie Hardwick, « Seeking Separations: Gender, Marriages, and Household Economies in Early Modern France », *French Historical Studies*, 21, 1 (hiver 1998) : 160.

38. Julie Hardwick examine les sources portant sur l'abus conjugal dans son article « Early Modern Perspectives on the Long History of Domestic Violence: The Case of Seventeenth-Century France », *Journal of Modern History* 78, 1 (mars 2006) : 1-36.

39. J. Hardwick, « Seeking Separations... », *loc. cit.*, 166.

40. M. C. Christensen, « Different Accounts... », *loc. cit.*, 150-153.

Au début, aucun autre signe ne démontre le caractère inusité de ce mariage. En 1603, René acquiert formellement la seigneurie de Billy de son père, une propriété modeste située dans le Mirebelais, territoire longeant le Loudunais par le sud et qui n'est éloigné que de quinze kilomètres de la seigneurie d'Aulnay, propriété de la mère de Nicole<sup>41</sup>. En fait, René de Menou n'est devenu seigneur de Charnisay qu'en 1612, deux ans après le décès de son père. Il est donc peu probable que les enfants de René et de Nicole, incluant Charles, soient nés à Charnisay comme on le prétend généralement<sup>42</sup>. Au contraire, il est probable que le nouveau couple ait vécu à Billy jusqu'en 1612, même si René aurait aussi séjourné à Paris.

Le tournant semble être le départ de René de Menou pour s'occuper de la succession de son père. Nicole ne l'accompagne pas et il appert qu'elle n'a plus jamais vécu avec lui. Elle avait alors hérité des biens de sa mère et plusieurs documents prouvent sa présence à la seigneurie d'Aulnay et au manoir familial de Loudun<sup>43</sup>. Il n'y a aucune mention que Nicole ait jamais accompagné son époux à la cour. Bien que la séparation d'un couple ne soit pas inhabituelle, l'entente pré-nuptiale de séparation de biens et l'absence de requêtes ou de plaintes suggèrent que René et Nicole avaient prévu cette situation dès le départ. Ils ont fait leur devoir, ont vécu de façon respectable et ont produit cinq enfants. Ils se sont alors séparés, chacun vivant sa vie, le tout sans conflit apparent. C'était là une situation très inhabituelle.

Nicole n'agit pas comme une épouse passive et abandonnée. Elle engage des poursuites au sujet de la seigneurie de Billy contre les Menou, mais n'inclut pas René dans cette poursuite. Un *factum* rédigé en 1620 expose les conflits qui perdurent depuis longtemps entre les différents membres de la famille Menou au sujet des propriétés, conflits qui avaient repris en 1610 à la mort de François, le père de René<sup>44</sup>. Quelques oncles et frères de René encore vivants revendiquaient leurs parts de l'héritage. Nicole soutient que son contrat de mariage signé en 1599 stipule un prêt de 18 000 livres à son beau-père en échange des droits de Billy. Le fait que René ait formellement acquis la seigneurie quelques années plus tard semble appuyer cette version des faits. Le sénéchal à la cour royale de

41. G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », *loc. cit.*, 482-483.

42. René Baudry, « Charles de Menou d'Aulnay de Charnisay », *Dictionnaire biographique...*, *op. cit.* ; Y. Cazaux, *Histoire des Acadiens...*, *op. cit.*, 83.

43. G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », *loc. cit.*, 487.

44. *Bibliothèque Nationale de France (BNF)*, 4-FM-35507(42), « Factum pour Dame Nicole de Jousserand, demanderesse, contre Jean de Menou...defendeur », 1620.

Saumur appuie l'argument et accorde la propriété à Nicole. Il est important de noter que René n'est jamais mentionné dans le *factum*, peut-être parce qu'il n'y a pas de communauté de biens, mais peut-être aussi parce qu'il choisit de demeurer en dehors de cette affaire. Jean de Menou, l'aîné de cette branche de la famille, fait appel de la décision à Paris. En plus de réexaminer la conclusion initiale, l'avocat responsable de l'affaire, Molé, note que Jean a déjà grandement profité de la succession de François. Sa propriété principale à Boussay ainsi que ses autres propriétés valent 200 000 livres, quatre fois la valeur de Charnisay, de Billy et du reste des autres propriétés que se sont partagées les autres héritiers. De plus, Jean est connu pour ses magouilles et ses manipulations de la loi dans le but d'éviter ses crédeurs. Selon Molé, le sénéchal a bien jugé l'affaire.

Nous pourrions présumer que Nicole se bat ardemment pour Billy parce qu'elle y avait vécu lorsque les enfants étaient petits. Pourtant, à la suite de la décision initiale en sa faveur, elle cède la propriété en location. La propriété se retrouvera d'ailleurs entre les mains de Jean de Menou après le décès de Nicole en 1645<sup>45</sup>. Elle a donc agi pour des raisons pratiques : Nicole avait prêté de l'argent, elle avait acquis les droits de Billy et elle avait l'intention de les défendre. Elle fait partie d'une petite minorité de femmes de l'élite qui innove et qui, « asserting their ability to protect themselves », démontrent petit à petit qu'elles ont l'éducation, l'intelligence et le courage requis pour y parvenir<sup>46</sup>.

Nicole est surtout attachée aux propriétés de sa famille dans le Loudunais où elle se retrouve rapidement au cœur d'un autre conflit, cette fois avec son voisin le seigneur de Sautonne, Pierre Gauvin, à propos des droits de ce dernier sur l'église paroissiale d'Aulnay<sup>47</sup> qui incluent le droit exclusif d'exposer les armoiries de sa famille, le droit au premier banc et le droit aux messes privées. Une fois encore, Nicole se montre une requérante astucieuse, démontrant les titres de sa famille et les décisions juridiques remontant jusqu'à 1404. Le bailli de la cour royale de Loudun rend un jugement en faveur de Nicole en 1640, mais il permet toutefois à Gauvin d'utiliser un autel secondaire dont sa famille avait fait don à l'église. Lorsque Gauvin fait appel de la décision en 1641, l'avocat qui avait

45. BNF, Z Thoisy-228 (FOL 69), « Factum pour Messire Jean de Menou, Chevalier, Seigneur de Billy...contre Dames Catherine & Marie de Menou », 1683.

46. J. Hardwick, « Seeking Separations... », *loc. cit.*, 172 ; Dominique Picco, « L'éducation des filles de la noblesse française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans J. Dumanowski et M. Figeac, dir., *Noblesse française et noblesse polonaise...*, *op. cit.*, 475-498.

47. BNF, 4-FM-33871, « Factum pour Dame Nicole de Jousserant, Dame d'Aulnay...contre Pierre Gauvin, Sieur de Sautonne », 1641.

préparé le factum pour Nicole, Barthélémy, note que les documents de Gauvin sont beaucoup moins bien organisés, souvent contradictoires, et incluent des copies douteuses des originaux. Gauvin est particulièrement outré par le fait que durant ce conflit, Nicole a pris davantage d'une de ses absences pour retirer son banc et ses armoiries de l'église. La décision du bailli sera finalement maintenue.

Après la naissance de leurs cinq enfants, Nicole et René auraient gardé peu de contacts. René s'absente fréquemment, d'abord pour services militaires, puis comme gouverneur pour le duc de Mayenne, comme diplomate en Italie et, bien sûr, comme conseiller du roi à Paris. Nicole n'apprécie peut-être pas la vie de René à la cour et les inévitables maîtresses, mais il semble plus probable qu'elle ait envisagé une vie séparée dès le début de leur mariage. Cela explique son testament de 1643 dans lequel elle lègue le bénéfice et l'usage de ses propriétés et de ses biens à son époux, si son fils Charles devait mourir en premier. Cette décision serait étrange si Nicole avait entretenu de mauvais sentiments envers son époux, surtout considérant le fait qu'elle a administré ses biens séparément tout au long de leur mariage et qu'elle était libre de laisser ses biens à un autre membre de sa famille. Charles était allé la visiter en 1642 et ils s'étaient probablement entretenus des dangers de sa situation en Acadie et des inquiétudes de Charles envers ses enfants. En donnant son héritage à René si Charles ou elle-même mouraient avant, Nicole cherchait avant tout à protéger ses petits-enfants.

Tout comme son époux, Nicole de Jousserand est une représentante typique de sa classe, tout en étant une femme exceptionnelle pour son époque. Comme la plupart des femmes de la noblesse, elle a reçu une bonne éducation et son mariage, arrangé par ses parents, est considéré comme une bonne alliance entre des familles nobles, de richesse et de réputation semblables, où l'amour ou même l'amitié ne sont pas des préalables. Par contre, le fait de conclure une entente d'abord sur la séparation de biens puis sur des vies séparées est exceptionnel.

Le cas de sa cousine germaine, Charlotte de Jousserand, prouve ce point. Charlotte avait aussi décidé qu'elle désirait administrer ses biens et vivre séparée de son époux, Charles Chasteigner, le marquis de la Rocheposay. Le marquis a refusé de lui accorder sa requête. Elle se rebellera ultimement, cherchant refuge auprès de sa mère. Une longue affaire judiciaire s'en est suivie et Charlotte acceptera finalement de retourner

auprès de son époux, bien que l'état de santé de ce dernier ait suggéré que cette cohabitation serait de courte durée<sup>48</sup>.

L'arrangement de René et Nicole a probablement fonctionné grâce au modernisme des opinions de René de Menou et, peut-être, de la famille Menou en général. En effet, René a deux sœurs qui ont aussi le statut de « femmes séparées de biens<sup>49</sup> ». Nicole agit également en femme exceptionnelle en participant activement à l'administration de ses biens. Selon les comptes rendus détaillés qu'elle a préparés pour la seigneurie d'Aulnay, elle travaillait en étroite collaboration avec les élites locales et même avec certains de ses censitaires, s'assurant de la productivité de ses propriétés<sup>50</sup>. Nicole était très intelligente et savait remporter des affaires judiciaires qui comportent des actions et des demandes reconventionnelles complexes et souvent obscures. Elle réussit à saisir une part de l'héritage de son beau-père, et ce, malgré les protestations des héritiers directs et sans le soutien de son époux. Comme nous le verrons, elle se montrera plus disposée à épouser la vision de son fils pour l'Acadie.

#### CHARLES DE MENOUE ET SES PARENTS

Que savons-nous de la relation de Charles avec ses parents ? En général, il semble que Charles n'ait pas été proche de son père. René s'est souvent absenté pendant l'enfance de Charles, mais cela n'était pas inhabituel dans la noblesse. Le fait que René avait deux fils plus âgés que Charles à qui il a donné plus d'attention revêt peut-être une plus grande importance. L'aîné, aussi nommé René, a suivi les traces de son père et est devenu cavalier. À la mort de son frère pendant le siège de Breda en 1625, Charles a 21 ans. À part la présomption que Charles aurait été enrôlé à l'école de Pluvinel à Paris pendant un certain temps, nous ne savons rien de ses premières années. En 1627, il se joint à la marine royale comme lieutenant de son cousin germain, Isaac de Razilly<sup>51</sup>. Ce dernier s'était déjà fait connaître comme commandant dans la marine pendant la guerre civile entre

48. BNF, « Factum pour Messire Charles Chasteigner... », *op. cit.*

49. Catherine et Marie de Menou sont nommées « femmes séparées de biens » au sein d'un autre document juridique, « Factum pour Messire Jean de Menou... », 1683, *op. cit.*

50. G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », *loc. cit.*, 492 ; *Archives départementales d'Indre-et-Loire* (ADIL), Série C, Liasse 601, « Inventaire de biens de Nicole de Jousserand, » 21 octobre 1634.

51. Un arrêt du Conseil privé du roi de 1635 attribue une exemption d'imposition à René de Menou grâce à son service ainsi que celui de son fils « qui a depuis sept ou huit ans perpetuellement servy Sa Majesté en qualité de lieutenant du Sieur Comandeur de Razilly comandant les vaisseaux de Sa Majesté en Bretagne et continue encore a présent en la Nouvelle France. » G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », *loc. cit.*, 472.



Louis XIII et les huguenots. En 1625, Razilly perd un œil au cours de l'attaque contre la forteresse huguenote de La Rochelle. En 1626, Richelieu demande à Razilly de rédiger un traité en faveur de la colonisation qui lui servira d'inspiration lors de la création, l'année suivante, de la Compagnie de la Nouvelle-France<sup>52</sup>. Charles sert aussi avec son cousin en Bretagne et dans la Méditerranée au cours de plusieurs expéditions contre des pirates au Maroc<sup>53</sup>. Il acquiert de l'expérience au combat ainsi qu'une familiarité avec la diplomatie de frontière. Ces deux aptitudes lui seront utiles plus tard en Acadie. Notons que Charles vit chez sa mère lorsqu'il est en permission. Il y signe plusieurs documents en 1628 et 1629 qui témoignent de sa présence autant à Loudun qu'à la seigneurie de sa mère à Aulnay<sup>54</sup>.

Bien que s'inscrivant dans la tradition militaire de la famille Menou, son choix pour la marine diverge de la passion de René pour les arts équestres et la vie de courtisan. Il est certes honorable de servir le roi au Maroc et en Acadie, mais ces théâtres sont éloignés de Paris et encore plus éloignés des priorités de Louis XIII et de Richelieu. Au cours des années 1620, René sert le roi comme diplomate en Italie et son aîné se bat aux frontières orientales de la France. Les deux participent à la lutte contre les Habsbourg, l'ennemi traditionnel, un conflit qui s'envenime alors que la guerre fait rage en Europe centrale<sup>55</sup>. Charles choisit de ne pas se fier au patronage paternel et de ne pas suivre son exemple. Il cherche plutôt à faire son propre chemin sous la tutelle de Razilly.

Cela ne veut pas dire que l'Acadie ne revêt aucune importance pour l'État français. La colonie avait été perdue en 1613 et n'a été reprise qu'en 1632. Richelieu choisit Razilly pour une nouvelle expédition dont le mandat est de protéger l'Acadie. Cette expédition comprend plusieurs navires et trois cents hommes<sup>56</sup>. Charles de Menou continue de servir comme lieutenant de Razilly dans la colonie et se voit confier plusieurs tâches importantes, telles que d'assumer le commandement du vaisseau amiral de Razilly, de prendre possession de Fort Pentagouet sur la frontière avec la Nouvelle-Angleterre et d'organiser le ravitaillement de la colonie en France. Isaac de Razilly a dix-sept ans de plus que Charles et nous pourrions nous demander s'il n'agissait pas comme figure paternelle. Les

52. R. Baudry, « Charles de Menou... », *Dictionnaire biographique...*, loc. cit. ; George MacBeath, « Isaac de Razilly », *ibid.*

53. G. MacBeath, *ibid.*

54. G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », loc. cit., 499.

55. Il s'agit de la guerre de Trente Ans (1618-1648).

56. N. E. S. Griffiths, *From Migrant to Acadian...*, op. cit., 48-52.



historiens ont eu tendance à louer « la vigueur, l'intelligence et la prévoyance » de Razilly ainsi que son « ability to inspire those about him to work smoothly together and give of their best ». Samuel de Champlain, lui-même un célèbre colonisateur, a dit de Razilly qu'il était « prudent, wise, and laborious »<sup>57</sup>.

Lorsque Razilly meurt subitement en décembre 1635, la vie de Charles se trouve à un croisement. Il a 31 ans, n'est pas marié et il est le seul fils survivant de ses parents. Jusqu'alors, il avait acquis son expérience sous les ordres de son cousin. Il doit maintenant décider comment se faire un nom. La France a déclaré la guerre à l'Espagne et à l'Autriche plus tôt cette année-là et s'est engagée dans un conflit direct contre les Habsbourg pour la suprématie européenne. Pendant ce temps, aucune menace ne plane directement sur l'Acadie qui demeure une petite entreprise de quelques centaines d'hommes sous le contrôle de la Compagnie de la Nouvelle-France et, en particulier, du frère d'Isaac, Claude de Launay-Razilly. Charles aurait pu décider de rentrer en France pour chercher la gloire à la guerre. Il aurait pu tenter d'obtenir une nomination plus importante dans la marine ou demander un poste à la cour. Il décide plutôt de rester en Acadie et de poursuivre le travail d'Isaac de Razilly comme lieutenant de son frère. Si Charles de Menou avait réellement été avide de pouvoir, comme ses détracteurs l'affirmeront plus tard, sa décision de rester dans une colonie marginale comme subalterne d'un autre homme était une décision bien étrange.

René de Menou ne pouvait être heureux de la décision de son fils. Que Charles suive temporairement son cousin en Acadie dans le cadre de son service dans la marine était une chose. C'en est une autre que de s'y établir en permanence. Cela a dû dérouter René que son fils choisisse de rester sur une péninsule rocailleuse reconnue pour ses vastes forêts, ses hivers froids, son étrange population autochtone et son haut taux de mortalité. Il est difficile d'imaginer un endroit plus éloigné de l'opulence royale idéalisée par René. L'Acadie est loin de la France et loin de la guerre. C'est comme si son fils s'exilait lui-même et René doit avoir craint qu'il ne meure du scorbut, dans un naufrage, dans une escarmouche bénigne ou, pire encore, qu'il ne tombe en disgrâce comme Jean de Poutrincourt.

57. G. Macbeath, « Isaac de Razilly », *Dictionnaire biographique...*, op. cit. ; M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour...*, op. cit., 65 ; N. E. S. Griffiths, *From Migrant to Acadian...*, op. cit., 54

Qui plus est, sans consulter sa famille, Charles épouse Jeanne Motin à Port-Royal<sup>58</sup>. Le père de Jeanne, Louis Motin, sieur de Courcelles, est responsable de l'administration de la gabelle (taxe sur le sel) dans le Charolais. Bien que son degré de noblesse puisse être sujet à débat, ce n'est évidemment pas une union favorable pour une famille aussi prestigieuse que celle des Menou<sup>59</sup>. Louis fait partie des nouveaux investisseurs que Claude de Launay-Razilly a amenés en Acadie. Charles et Jeanne se sont d'ailleurs rencontrés lors du séjour de Louis dans la colonie en 1636 où il s'était rendu pour en confirmer le potentiel commercial<sup>60</sup>. Voilà le type de mariage que déplorait René de Menou en 1620, c'est-à-dire un mariage avec une épouse de moindre lignée, motivé par un besoin financier<sup>61</sup>.

Curieusement, dans le testament de Charles en 1649, se trouve cette phrase : « Je suplye mon père de me vouloir pardonner tous les subjects, que je luy ay donnés par ma désobéissance, de mescontentement<sup>62</sup>. » Plusieurs historiens ont présumé que cela était en référence à son mariage<sup>63</sup>. Cependant, Couillard-Després observe que Charles ne spécifie pas les « subjects » de sa désobéissance<sup>64</sup>. Je pense que la demande de pardon de Charles n'était pas simplement à propos du mariage, mais qu'elle faisait plutôt référence à une série de décisions, incluant sa décision de rester en Acadie, en opposition aux souhaits de son père.

Certains chercheurs ont suggéré que Charles de Menou aurait préalalement épousé une Abénaquise avec qui il aurait eu plusieurs enfants métissés<sup>65</sup>. Cela n'a jamais été prouvé, mais demeure une réelle possibilité durant son séjour à Pentagouet. En cela, Menou n'aurait pas agi différem-

58. Il n'existe aucun consensus chez les experts sur la date de mariage. George MacBeath propose 1636 dans « Jeanne Motin », *Dictionnaire biographique...*, *op. cit.*, pendant que Geneviève Massignon affirme 1638 à l'aide des documents généalogiques portant sur la famille Motin. Elle remarque également la naissance du premier enfant en 1639 dans « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », *op. cit.*, 484. Pour sa part, Stephen White indique « vers 1638 » comme la date de mariage dans son *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes* (Moncton, Centre d'études acadiennes, 1999).

59. Pour les grandes lignes du débat, voir E. Lauvrière, *Deux Traîtres d'Acadie et leur Victime...*, *op. cit.*, 37 ainsi que Abbé Couillard-Després, *Charles de Saint-Étienne de La Tour...*, *op. cit.*, 270.

60. M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour...*, *op. cit.*, 67.

61. R. de Menou, *Les Heures perdues de René de Menou...*, *op. cit.*, 65-66.

62. « Copie du testament du Sieur Charles de Menou », P. de Vaissière, *Le Saint de l'Acadie...*, *op. cit.*, 485.

63. G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », *loc. cit.*, 472; E. Lauvrière, *Deux Traîtres d'Acadie et leur Victime...*, *op. cit.*, 37.

64. Abbé Couillard-Després, *Charles de Saint-Étienne de La Tour...*, *op. cit.*, 259.

65. John Mack Faragher, *A Great and Noble Scheme: The Tragic Story of the Expulsion of the French Acadians from Their American Homeland* (New York, W. W. Norton & Company), 51; Clarence J. D'Entremont, « Un enfant métis de Charles d'Aulnay », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, 4 (1971): 48-61.

ment des autres dirigeants coloniaux pour qui les relations avec les Premières Nations étaient essentielles à la traite des fourrures. Charles de La Tour avait aussi épousé une Autochtone durant ses premières années en Acadie ; à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, d'autres nobles français, incluant plus particulièrement le baron de Saint-Castin, ont contracté des alliances similaires en Acadie<sup>66</sup>.

Les inquiétudes de René au sujet de son fils ne s'arrêtent pas à son choix d'épouse. Dès 1638, la rivalité entre Charles de Menou et Charles de La Tour s'intensifie et les deux hommes font appel au roi. Les historiens ont observé que Charles de Menou possédait les meilleures relations autant à cause de l'influence qu'exerçait son père à la cour que des origines plus humbles de La Tour<sup>67</sup>. Néanmoins, en 1638, Louis XIII tente de négocier un compromis. Le roi nomme Menou lieutenant-général d'une partie de l'Acadie, soit la côte des Etchemins. Cela est important parce que, pour la première fois, Menou détient un titre dans la colonie et il n'est plus seulement le lieutenant d'un autre. Les historiens ont critiqué les ordres du roi à cause de la division de l'Acadie entre Menou et La Tour, division qui portait à confusion et qui était difficilement applicable<sup>68</sup>. Menou devenait ainsi responsable du territoire à l'ouest de la baie de Fundy (aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et une partie du Maine), mais Port-Royal et La Hève, ses principales propriétés, étaient situées dans la péninsule acadienne.

Pour sa part, La Tour était nommé lieutenant-général de la péninsule acadienne, mais il s'était établi depuis longtemps dans la vallée de la rivière Saint-Jean, soit dans le nouveau territoire de Menou. Bien que Louis XIII ait recommandé aux deux hommes de ne pas s'en prendre aux habitations de l'autre et de continuer à partager les profits de la traite des fourrures, cette demande de collaboration démontrait une incompréhension de la géographie locale et de l'ampleur de l'antagonisme qui les animait. Le recours à la violence était un modèle familier en France où les deux hommes auraient probablement résolu l'affaire par un duel. René avait

66. S. White, *Dictionnaire généalogique...*, op. cit., 1433 ; Georges Cerbelaud Salagnac, « Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin », *Dictionnaire biographique...*, op. cit.

67. M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour...*, op. cit., vii ; en ce qui concerne le débat portant sur les origines nobiliaires de la famille La Tour, voir E. Lauvrière, *Deux Traîtres d'Acadie et leur Victime...*, op. cit., 7-8 ; Abbé Couillard-Després, « Aux Sources de l'Histoire de l'Acadie... », loc. cit., 66-70 et George MacBeath, « Claude de Saint-Étienne de la Tour », *Dictionnaire biographique...*, op. cit.

68. « Lettre du Roy à Monsieur d'Aunay Charnizay, 10 février 1638 », *Collection de manuscrits...*, op. cit., I, 115 ; E. Lauvrière, *Deux Traîtres d'Acadie et leur Victime...*, op. cit., 40 ; John Reid, *Acadia, Maine and New Scotland: Marginal Colonies in the Seventeenth Century* (Toronto, University of Toronto Press, 1981), 52, 109 ; Léopold Lanctôt, *L'Acadie des origines, 1603-1771* (Montréal, Éditions du Fleuve, 1988), 49.

déjà écrit de façon assez cynique que la nature des Français était que « tout aille selon l'ordre de leurs fantaisies » et qu'ils « estoient si chatoüilleux aux offenses, que rien que la seule vengeance ne pouvoit arrester ce feu »<sup>69</sup>. Cela décrit assez justement le comportement de son fils qui refusait tout compromis. La malencontreuse différence est que dans la colonie, loin de la cour et des familles qui auraient pu les restreindre, la querelle avec La Tour s'est envenimée en batailles qui, bien qu'à petite échelle, avaient le potentiel de déterminer l'avenir de la colonie.

Nonobstant ses imperfections le plan de Louis XIII révèle comment le roi avait évalué les deux hommes et ses priorités pour la colonie. Le roi a commandé à Menou de gouverner Pentagouet afin qu'il empêche les Anglais de menacer son territoire. La Tour, qui a passé la plus grande partie de sa vie en Acadie et y a déjà bâti un réseau de traite des fourrures entre les Autochtones et la Compagnie de la Nouvelle-France, se concentrera sur le commerce. Menou est un officier expérimenté issu d'une longue lignée de la noblesse de l'épée. Lui assigner le rôle de défenseur de la frontière était judicieux. Parallèlement, La Tour représente la Compagnie de la Nouvelle-France depuis 1631 et ses aptitudes sont clairement mieux adaptées au commerce. Ainsi, les ordres du roi ne favorisent pas Charles de Menou. Quelle qu'ait été l'influence de René de Menou auprès du roi, Louis XIII devait soupeser cette amitié par rapport à son soutien à la Compagnie de la Nouvelle-France qui était déterminante pour ses plans en Nouvelle-France.

Il serait trop facile de considérer la situation entre ces deux hommes comme un simple conflit entre l'ancienne noblesse et la nouvelle élite commerciale afin d'obtenir de l'influence à la cour. La Compagnie de la Nouvelle-France avait été mise sur pied par le cardinal de Richelieu et plusieurs de ses associés étaient des membres importants de cette ancienne noblesse. Des hommes comme Jean de Lauzon, également conseiller d'État, exerçaient aussi des pressions à la cour au nom de La Tour<sup>70</sup>.

En dernière analyse, ce sont les actions irréfléchies de La Tour qui l'auront perdu. En 1640, un missionnaire et deux commerçants sont volés et tués par des Autochtones près de la rivière Saint-Jean. Un navire envoyé par Menou à Pentagouet est aussi la cible d'une attaque. La Tour est soupçonné d'avoir manigancé ces attaques. Cet été-là, La Tour arrive à

69. R. Menou, *La Pratique du cavalier...*, op. cit., 15, 214.

70. M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour...*, op. cit., 50. Par rapport à la Compagnie de la Nouvelle-France et ses associés, voir Gervais Carpin, *Le réseau du Canada : étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France, 1628-1662* (Paris-Québec, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001).

Port-Royal pour faire un inventaire des fourrures pour la saison et, d'une quelconque façon, cette visite se termine par une bataille féroce dans le port. La Tour est déjoué et capturé, un bon exemple de l'expérience navale de Charles de Menou rapportant des dividendes. Les Capucins négocient une trêve qui mène à la libération de La Tour et de ses hommes, mais seulement après qu'il eut signé un affidavit dans lequel il admet avoir tiré le premier coup<sup>71</sup>. Le récit que fait Menou de l'agression de La Tour, corroboré par le témoignage des moines, est entendu directement par le Conseil du roi<sup>72</sup>. Ce dernier ordonne l'arrestation de La Tour et le destitue de son poste. À partir de ce moment, La Tour devient un fugitif et commence à chercher de l'aide en Nouvelle-Angleterre.

Il appert que René de Menou était présent lorsque son fils a présenté ses arguments contre La Tour. Il aurait aussi été présent en 1641 lors d'une réunion d'associés d'affaires au cours de laquelle une part dans la société d'investissement pour l'Acadie a été créée pour Charles en raison de « sa générosité, son expérience et sa bonne conduite<sup>73</sup> ». En 1642, René signe aussi, au nom de son fils, un contrat notarié avec Claude de Launay-Razilly dans lequel Charles achète les parts de ce dernier dans cette même compagnie<sup>74</sup>. Nous savons aussi que Charles a habité chez son père à Paris, rue des Grenelles, à quelques occasions au cours des années 1640. De toute évidence, quelles qu'aient été les mésententes ayant pu exister entre eux, les derniers événements les avaient rapprochés. Qu'il le veuille ou non, René n'a plus que Charles. Aider son fils à la cour l'aide aussi à protéger la réputation de sa famille.

Charles de Menou reçoit l'approbation royale pour ses actions en Acadie et un mandat pour prendre le contrôle des possessions de La Tour<sup>75</sup>. Il a aussi l'appui de Launay-Razilly et des missionnaires capucins. Son temps est arrivé. Il conclut donc une entente avec Emmanuel Le Borgne, marchand de La Rochelle, qui lui prêtera de l'argent et sera son agent d'affaires. Avec l'aide de ce dernier, Charles achète un navire et en loue trois autres, les équipant pour une nouvelle expédition en Acadie. Il se rend ensuite auprès de sa mère dans le Loudunais. Pendant son séjour, il recrute des colons de la seigneurie d'Aulnay et emprunte à des propriétaires fon-

71. J. M. Faragher, *A Great and Noble Scheme...*, op. cit., 52.

72. M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour...*, op. cit., 86-87.

73. A. F. J. Borel d'Hauterive et J. de Menou, *Preuves de l'histoire de la maison de Menou...*, op. cit., 166.

74. *Ibid.*, 167; J. Reid, *Acadia, Maine and New Scotland...*, op. cit., 43.

75. « Lettre du Roy au Sr Daunay Charnisay, 13 février 1641 », *Collection de manuscrits...*, op. cit., 1, 116-117.

ciers locaux<sup>76</sup>. Ce sera probablement la dernière fois qu'il verra sa mère qui décède en 1645. Il faut noter qu'il s'est tourné vers elle et non vers son père.

Nous pouvons imaginer une conversation entre mère et fils sur les raisons de ce si grand engagement envers l'Acadie et sur les dangers de son travail dans le Nouveau Monde. Comme nous l'avons vu, elle avait (correctement) anticipé que Charles pourrait mourir avant son père, mais elle lui a tout de même donné tout son appui. À l'exception de deux dons fonciers mineurs à l'Église, le testament de Nicole n'impose aucune restriction sur l'utilisation de ses propriétés et de ses biens. Dans un « mémoire » de 1644, Charles affirme qu'il a ramené plus de 20 familles et plus de 200 hommes, incluant des soldats, des artisans et des engagés<sup>77</sup>. La même année, il commence à négocier un traité de paix avec le Massachusetts qui reconnaîtrait les frontières actuelles et permettrait le libre échange entre les colonies<sup>78</sup>. Il ne lui restait plus qu'à régler ses comptes avec La Tour qui se terrait dans son fort principal après une attaque manquée contre Port-Royal en 1643.

Nul besoin ici de raconter à nouveau les détails de la bataille de Fort Sainte-Marie en 1645. Charles de Menou possède plus d'hommes et une plus grande puissance navale pour faire le blocus de la dernière forteresse de La Tour, puis la capturer. La Tour n'y est pas, s'étant rendu à Boston pour chercher de l'aide. Les quarante-cinq défenseurs sont soit tués au cours de la bataille ou pendus ultérieurement, à l'exception de deux ou trois individus qui ont aidé les envahisseurs en les laissant passer par la grille d'entrée pendant la bataille ou qui ont servi de bourreau. Une autre interprétation est que l'épouse de La Tour, Françoise-Marie Jacquelin, aurait accepté la capitulation en échange de protection pour elle-même et ses hommes, et que Menou aurait subséquemment enfreint les termes de l'entente<sup>79</sup>. Quoi qu'il en soit, Jacquelin est emprisonnée et mourra des

76. Dans son testament, Charles de Menou avoue ses dettes vers Martin Le Godelier, Sieur du Bourg (de la paroisse de La Chaussée) : P. de Vaissière, *Le Saint de l'Acadie...*, op. cit., 492. Selon Nicole T. Bujold and Maurice Caillebeau, Le Godelier a également agi comme recruteur pour Menou. Voir Nicole T. Bujold et Maurice Caillebeau, *Les origines françaises des premières familles acadiennes, le sud loudunais* (Poitiers, Imprimerie l'Union, 1979), 51. Geneviève Massignon a consulté les registres paroissiaux de Charnisay et elle n'a retrouvé aucun indice d'une migration vers la colonie. Voir Geneviève Massignon, *Les parlers français d'Acadie, enquête linguistique*, 2 tomes (Paris, Librairie C. Klincksieck, 1962), 35.

77. G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », loc. cit., 476; M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour...*, op. cit., 126.

78. N. E. S. Griffiths, *From Migrant to Acadian...*, op. cit., 61; J. Reid, *Acadia, Maine and New Scotland...*, op. cit., 98.

79. J. M. Faragher, *A Great and Noble Scheme...*, op. cit., 55.

suites d'une maladie. La pendaison des soldats survivants est une décision d'une extrême violence même pour cette époque et elle suggère que Menou était motivé par la vengeance et, peut-être, par la frustration que La Tour se soit échappé<sup>80</sup>. Néanmoins, il prend soin de recueillir le témoignage des officiers et, une fois de plus, des missionnaires. En effet, les Capucins de Menou auraient été rejoints par les Récollets qui étaient avec La Tour et qui étaient heureux de condamner la progression du protestantisme qu'ils avaient observée parmi les disciples de La Tour. Ces rapports encensent Menou pour sa victoire sur les rebelles qui auraient livré l'Acadie aux Anglais et au protestantisme. Ils louent aussi le sens de la justice de leur chef qui a décidé d'épargner les « plus innocents ». Finalement, ils représentent Jacquelin comme une hérétique impénitente morte dans une crise de furie rancunière<sup>81</sup>.

Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'y a là aucun signe de la tolérance et de la clémence que René de Menou avait trouvé si louable chez Henri IV. La reine mère, à titre de régente de Louis XIV, écrit à Charles pour le féliciter de sa victoire et, deux ans plus tard, le nomme unique gouverneur et lieutenant-général de l'Acadie à perpétuité, lui accordant les droits exclusifs de commerce dans la colonie. Cela ne veut pas dire que la régente s'intéresse de près à l'Acadie. D'ailleurs, elle n'y enverra jamais les navires et le soutien matériel promis<sup>82</sup>, car elle a des préoccupations plus urgentes, dont la guerre en Europe et la menace d'une rébellion en France. Entretemps, Charles a déjà commencé à saisir les navires et les postes de traite administrés par d'autres membres de la Compagnie de la Nouvelle-France dans la région. Cela motive la Compagnie à émettre un *factum* condamnant ces agressions. Cependant, il ne semble pas y avoir eu de conséquences, du moins pas avant que la mort subite de Menou, en 1650, n'ait lancé une nouvelle vague d'affaires judiciaires, d'appels et d'actions<sup>83</sup>. Pour le moment, Charles de Menou avait gagné la confiance de la régence.

80. Les actions meurtrières de Menou dépassent les normes ; Dewald explique les « techniques of calculated terrors » habituelles de l'époque et compris le saccage d'une ville ou la pendaison d'un gouverneur à la suite d'un long siège. Voir J. Dewald, *Aristocratic Experience...*, *op. cit.*, 65.

81. « Procès-verbal d'André Certain », « Attestation des pères Pascal de Troyes et Ignace de Paris », et « Attestation de deux anciens serviteurs de la Tour », 1645 ; Abbé Couillard-Després, *Charles de Saint-Étienne de La Tour...*, *op. cit.*, 484-489.

82. « Lettre de la Reyne Mère au Sr D'Aulnay de Charnisay, 27 septembre 1645 », *Collection de manuscrits...*, *op. cit.*, volume I, 119.

83. R. Baudry, « Charles d'Aulnay et la Compagnie... », *loc. cit.*, 238.



Nous pouvons affirmer avec conviction que Charles de Menou est assez proche de sa mère. Il a vécu avec elle jusqu'à sa majorité et il lui a rendu visite pendant ses années de service dans la marine en France. Il compte sur son appui en 1642 lorsqu'il veut recruter des colons pour l'Acadie. Bien sûr, elle mourra avant que toute l'ampleur de la violence et des dettes de son fils ne soit connue. La relation de Charles avec son père est plus distante. Il ne consulte pas René sur ses choix de carrière et d'épouse, et les deux hommes ne partagent pas les mêmes idéaux. Néanmoins, René aide son fils de 1640 à 1642, d'abord en organisant sa rencontre avec le Conseil du roi, puis en agissant comme représentant de Charles auprès d'associés d'affaires. Étant donné son âge avancé, il est peu probable que René de Menou ait encore possédé une grande influence à la cour pendant la régence d'Anne d'Autriche qui a débuté en 1643. Louis XIII et le cardinal de Richelieu étaient morts et de nouveaux conseillers l'avaient remplacé. Au même moment, Charles semblait devenir de plus en plus violent et assoiffé de vengeance, faisant pendre les soldats qui avaient survécu à Fort Sainte-Marie et attaquant les navires et les avant-postes de la Compagnie. Cela a dû rappeler à René des souvenirs terribles de ses batailles pendant les guerres de religion et il a peut-être craint que les actions de son fils ne soient la cause de nouveaux conflits pour lui et sa famille.

### **L'HÉRITAGE DE CHARLES DE MENO**

Les historiens évaluent souvent l'héritage de Charles de Menou à la colonie d'Acadie. Certains experts lui attribuent l'établissement d'une communauté permanente à Port-Royal<sup>84</sup>. D'autres soulignent que sa querelle avec La Tour a miné la croissance de la colonie<sup>85</sup>. Les deux points sont exacts. Quel a été son héritage à sa famille? C'est une question importante dans le contexte de l'époque. Charles avait des responsabilités envers ses parents et ses enfants, autant pour administrer et transmettre un héritage matériel composé de propriétés et de biens que pour maintenir et relever le prestige de sa famille. Charles avait beaucoup reçu de ses parents : éducation, placement et biens. Qu'a-t-il laissé à ses enfants?

En 1648, Charles de Menou et Emmanuel Le Borgne se sont vus à Port-Royal et en sont presque venus aux coups. Charles avait accumulé plus de 200 000 livres de dettes depuis 1642, mais n'avait rien à donner à son partenaire d'affaires. Lorsque Le Borgne rentre en France les mains vides, il

84. R. Baudry, « Charles de Menou d'Aulnay... », *Dictionnaire biographique...*, loc. cit. ; J. Reid, *Acadia, Maine and New Scotland...*, op. cit., 118-119.

85. Nicolas Landry et Nicole Lang, *Histoire de l'Acadie* (Québec, Septentrion, 2001), 28.



entreprenant des poursuites judiciaires qui conduiront éventuellement à la saisie de la seigneurie d'Aulnay et d'autres propriétés dans le Loudunais dont Charles avait hérité de sa mère en 1645<sup>86</sup>. Dans son testament de 1649, Charles donne une liste détaillée de ses dettes, mais y inscrit de façon malhonnête que Le Borgne ne devrait seulement recevoir quelque chose que « si la justice luy ordonne estre deub quelque chose après l'examen fait de ses comptes<sup>87</sup> ». Il devait savoir qu'il devait beaucoup d'argent à Emmanuel Le Borgne et qu'il ne pourrait probablement jamais le rembourser. Après la mort de Charles en 1650, René de Menou signe une entente reconnaissant les dettes de son fils envers Le Borgne qui, avec les intérêts, s'élèvent à 260 000 livres ainsi que les droits de Le Borgne sur les propriétés de Charles dans le Loudunais et en Acadie. Pour sa part, Le Borgne accepte de respecter les dons faits à l'Église par Nicole de Jousserand dans son testament et de payer à Claude de Launay-Razilly l'argent qui lui est encore dû après que Charles eut acheté sa part d'investissements en Acadie en 1642<sup>88</sup>. Le Borgne se fera appeler seigneur d'Aulnay pendant un certain temps, mais il vendra les propriétés du Loudunais à la famille Lomeron<sup>89</sup>.

Il importe de remettre ces dettes dans leur contexte. La seigneurie de Billy, la résidence de Charles pendant un certain temps, était évaluée à environ 20 000 livres. La propriété de René à Charnisay valait environ 30 000 livres. En fait, une estimation légale de toutes les seigneuries et propriétés de cette branche de la famille Menou indique qu'elles valaient 250 000 livres. Ainsi, en seulement six ans, Charles de Menou a contracté des dettes envers Emmanuel Le Borgne équivalant à au moins quatre fois la valeur de l'héritage de ses deux parents et l'équivalent de la richesse foncière de toute sa famille élargie. Cette somme n'inclut pas les milliers de livres dues à d'autres crédeurs. Qui plus est, en réponse aux attaques de Charles sur ses navires et ses postes de traite, la Compagnie de la Nouvelle-France émet un factum en 1647 condamnant ses actions. En plus de le traiter de « terrible ambitieux » qui a exploité l'héritage de Razilly, elle déclare que ses dettes (200 000 livres à cette époque) équivalent aux deux tiers du capital de la Compagnie<sup>90</sup>. Cela

86. R. Baudry, « Charles de Menou d'Aulnay... », *Dictionnaire biographique...*, loc. cit.

87. P. de Vaissière, *Le Saint de l'Acadie...*, op. cit., 493.

88. G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », loc. cit., 474.

89. Un marchand rochelais, David Lomeron, est impliqué dans plusieurs compagnies en Acadie et en Nouvelle-France pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, mais on n'est pas en mesure de confirmer s'il s'agit de sa famille ou non. Selon les registres paroissiaux d'Aulnay, la famille Lomeron garde la seigneurie jusqu'à la Révolution. Archives départementales de la Vienne (Poitiers), Série 9E 17/1.

90. R. Baudry, « Charles d'Aulnay et la Compagnie... », loc. cit., 235-240.

dépasse la simple faillite personnelle. Comment a-t-il pu dépenser autant d'argent si rapidement ?

Tout d'abord, il faut souligner que plusieurs personnages importants se sont endettés en Acadie. Nous avons déjà pris connaissance du destin de Jean de Poutrincourt. Quant à Isaac de Razilly, sa dette s'élevait à plus de 53 000 livres après sa première expédition dans la colonie en 1632. Son frère avait alors vendu ses parts à Menou en 1642, car il ne pouvait plus couvrir les coûts pour supporter la colonie<sup>91</sup>. Dans son « mémoire » de 1644, Menou détaille une longue liste de responsabilités incluant l'établissement de 20 familles et 17 missionnaires, les salaires et l'entretien de 200 soldats et travailleurs ainsi que la construction et l'entretien de moulins, d'églises, de forts et de navires<sup>92</sup>. Bien sûr, les dépenses de Menou sont grandement augmentées par des dépenses militaires engagées pour battre La Tour. La location du navire de guerre *Le Grand Cardinal* en 1644 a coûté 50 000 livres, alors que les salaires et l'approvisionnement des soldats et des matelots pour défendre Port-Royal et Pentagouet et pour attaquer Fort La Tour auraient également coûté plusieurs milliers de livres<sup>93</sup>. Nous avons peu de renseignements sur les revenus de la colonie pendant cette période. En 1647, Charles a noté l'exportation de fourrures et de peaux pour 8300 livres, mais cela inclut des provisions saisies d'un poste éloigné de la Compagnie<sup>94</sup>. Son testament de 1649 inclut une liste de fourrures valant entre 25 000 et 27 000 livres livrées à un marchand basque ainsi que deux livraisons de fourrures évaluées à 1000 livres chacune<sup>95</sup>. C'est là le résultat total des efforts qu'il a déployés pour développer la colonie et cela est bien insuffisant pour répondre à ses obligations.

Charles de Menou a littéralement dilapidé son héritage. Il ne pouvait anticiper sa propre mort et a probablement présumé qu'il avait encore des années pour réussir ses investissements. Mais l'état désastreux de sa situation financière ne peut être surestimé. Nicole de Jousserand avait reçu de sa mère la seigneurie d'Aulnay et un manoir à Loudun et avait choisi d'y vivre tout au long de sa vie. Elle a laissé ces propriétés en héritage à son seul fils vivant et les a léguées à son époux si Charles devait mourir en premier, et ce, afin de s'assurer que ses petits-enfants en béné-

91. *Ibid.*, 222, 227-228.

92. Abbé Couillard-Després, « Aux Sources de l'Histoire de l'Acadie... », *op. cit.*, 80-82 ; G. Massignon, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay... », *loc. cit.*, 476-480.

93. M. A. MacDonald, *Fortune & La Tour...*, *op. cit.*, 127.

94. N. E. S. Griffiths, *From Migrant to Acadian...*, *op. cit.*, 62.

95. « Copie du testament du Sieur Charles de Menou », dans P. de Vaissière, *Le Saint de l'Acadie...*, *op. cit.*, 493.

ficieraient. Au lieu de cela, ses propriétés seront saisies par un marchand de La Rochelle pour être ensuite vendues à une autre famille marchande. René de Menou a 73 ans en 1650 lorsqu'il signe l'entente avec Le Borgne et il n'a alors jamais vu les petits-enfants dont il a maintenant la responsabilité. Il voit aussi ses pires craintes se réaliser. Comme son ancien collègue Poutrincourt, les aventures de son fils en Acadie se sont terminées par la ruine financière, la perte de prestige et une mort tragique et insensée. Bien que nous ne connaissions pas les détails de cette affaire, il semble que l'année suivant la mort de René, le reste de la famille Menou ait empêché Le Borgne de saisir Charnisay<sup>96</sup>. La seigneurie n'est pas passée aux petits-enfants de René, mais à son neveu. Les frères de René et leurs enfants avaient poursuivi avec honneur la tradition familiale de service militaire en France. Armand-François de Menou, le neveu qui deviendra seigneur de Charnisay en 1661, sera élevé au rang de marquis en 1697 par Louis XIV<sup>97</sup>.

À la mort de René de Menou, la veuve de Charles, Jeanne Motin, reste seule pour faire face aux crédateurs. Elle a huit enfants, l'aîné a 11 ans et le cadet vient de naître<sup>98</sup>. Dans son testament de 1649, Charles ordonne à ses enfants de continuer à développer l'Acadie et, de plus, de « se donner tout entier et non à demy ». Il leur défend de diviser la colonie, enjoignant à ses enfants de travailler ensemble sous la direction de l'aîné et de continuer à donner leur appui aux missions religieuses des Capucins<sup>99</sup>. Bien qu'elle ait été décrite par Charles comme une femme sans « les conditions qui sont nécessaires à une femme du monde<sup>100</sup> », Jeanne fait de son mieux pour assurer l'avenir de ses enfants malgré les nombreuses tentatives de Le Borgne et d'autres crédateurs pour recouvrer les paiements. Elle envoie des soldats saisir les postes de traite au Cap Breton, elle dépêche son majordome négociier ses intérêts à la cour et elle écrit des lettres au gouverneur du Massachusetts. Lorsqu'une possible entente avec le duc de Vendôme échoue, elle prend une décision remarquable, celle d'épouser Charles de la Tour. Ils emménagent au Cap Sable en 1656 après que les Anglais se furent de nouveau emparés de Port-Royal. Une de leurs

96. J. M. Faragher, *A Great and Noble Scheme...*, op. cit., 57; J. Reid, *Acadia, Maine and New Scotland...*, op. cit., 139.

97. A. F. J. Borel d'Hauterive et J. de Menou, *Preuves de la maison de Menou...*, op. cit., 173.

98. S. White, *Dictionnaire généalogique des familles...*, op. cit.; A. F. J. Borel d'Hauterive et J. de Menou, *Preuves de la maison de Menou...*, op. cit., 165.

99. « Copie du testament du Sieur Charles de Menou », dans P. de Vaissière, *Le Saint de l'Acadie...*, op. cit., 490.

100. *Ibid.*, 486.

cinq enfants, Marie, épousera finalement le fils d'Emmanuel Le Borgne, Alexandre, consolidant ainsi les droits des trois familles<sup>101</sup>. Alexandre sera reconnu comme seigneur de Port-Royal, bien que le poste de gouverneur et les privilèges commerciaux seront octroyés à d'autres.

Quant aux enfants de Charles de Menou, aucun n'a assumé les tâches laissées par leur père. Sans argent ni propriété en Acadie ou en France, leurs perspectives d'avenir étaient bien minces. Jeanne Motin les enverra plus tard en France pour être éduqués par ses parents, bien qu'ils n'eurent jamais accès au style de vie aisé ou distingué que René et Nicole avaient donné à Charles<sup>102</sup>. Les quatre fils de Charles se joindront à l'armée et y mourront tous célibataires. Nous pourrions interpréter les services militaires des fils de Charles comme un retour aux traditions de la famille Menou, mais ils n'ont pas obtenu de postes haut placés. Ils ont eu peu de chances de promotions et aucune occasion de se marier et de s'établir. Paul, le cadet et dernier survivant, a obtenu le rang de major, mais il sera tué lors du siège de Luxembourg en 1684<sup>103</sup>. Entre-temps, les quatre filles de Charles se feront religieuses et entreront dans divers couvents dispersés à travers la France. Son aînée, Marie, deviendra chanoinesse de la communauté religieuse de Poussay en Lorraine. Bref, aucun des enfants de Charles n'est demeuré en Acadie et ils ne sont pas restés ensemble.

Si l'héritage de Charles de Menou à l'Acadie demeure compliqué et controversé, son héritage à sa famille est évident. Il a perdu l'héritage reçu et compromis l'avenir de sa famille. La violence de ses actions lui a valu l'hostilité de personnages puissants dans la colonie et à la cour. Sa mort soudaine a laissé sa veuve et ses enfants dans une situation désespérée. Bien qu'il ait vécu une vie privilégiée, reçu la meilleure éducation et obtenu un excellent poste dans la marine, ses enfants n'ont bénéficié d'aucun de ces avantages. Ils ont quitté l'Acadie dès qu'ils ont pu, s'enrôlant dans des postes subalternes dans l'armée ou entrant dans des couvents modestes. La mort de Paul de Menou a sonné la fin de la lignée non seulement de Charles de Menou, mais aussi de son père et de sa mère. L'échec de Charles de Menou envers sa famille était complet.

101. G. MacBeath, « Jeanne Motin », *Dictionnaire biographique...*, loc. cit. ; S. White, *Dictionnaire généalogique des familles...*, op. cit. ; J. M. Faragher, *A Great and Noble Scheme...*, op. cit., 58.

102. J. M. Faragher, *A Great and Noble Scheme...*, op. cit., 57.

103. A. F. J. Borel d'Hauterive et J. de Menou, *Preuves de la maison de Menou...*, op. cit., 165.

## CONCLUSION

Sous de nombreux aspects, Charles de Menou était bien le fils de ses parents, René de Menou et Nicole de Jousserand. Il a partagé une carrière militaire et une éducation classique avec son père. Ils étaient tous deux des hommes d'action, préférant les batailles et la diplomatie à la « vie à la campagne ». Ils avaient aussi en commun une vision élevée de leur statut de nobles privilégiés et de l'honneur de la famille. Nicolas Denys, autre ennemi de Charles, a écrit que « his disposition... was to reign<sup>104</sup> ». S'il faut en croire les rumeurs, le père et le fils partageaient aussi une passion pour les femmes mariées<sup>105</sup>. Pour sa part, Nicole de Jousserand s'est révélée une femme exceptionnelle par son style de vie et la gestion active de ses biens. Bien qu'elle ait mené la plupart de ses batailles devant les tribunaux, sa décision de retirer physiquement le banc et les armoiries de son rival, le seigneur de Sautonne, de l'église paroissiale d'Aulnay démontre qu'elle n'hésitait pas à agir si les choses ne progressaient pas assez rapidement. Parallèlement, son fils ne s'est pas fié aux tribunaux pour régler ses différends avec son grand rival, Charles de La Tour. Il recherchait plutôt la bataille et gérait habilement la situation de façon à présenter la trahison apparente de La Tour sous son plus mauvais jour.

Cependant, Charles de Menou est également allé plus loin que ses parents l'auraient espéré, tant dans ses conflits avec La Tour et la Compagnie de la Nouvelle-France que dans son obsession envers l'Acadie. Est-ce que Menou a été inspiré par Razilly pour coloniser le Nouveau Monde ? S'est-il dévoué de façon héroïque pour implanter une nouvelle société française en Acadie et apporter le christianisme aux Mi'kmaq tel qu'il le déclare dans son testament de 1649 ? Ou était-il inspiré par ses propres ambitions orgueilleuses comme l'ont prétendu La Tour et la Compagnie de la Nouvelle-France ?

D'une part, son choix de rester en Acadie après la mort de Razilly, malgré des options de carrières plus prometteuses, suggère qu'il se sentait obligé de poursuivre le travail de son mentor et qu'il avait un vrai intérêt pour la colonisation. Le recrutement de familles paysannes de la seigneurie de sa mère et les dépenses encourues pour les établir à Port-Royal indiquent qu'il tentait de bâtir une base permanente pour la colonie et ne cherchait pas seulement à s'enrichir rapidement par l'exploitation de la

104. J. Reid, *Acadia, Maine and New Scotland...*, *op. cit.*, 109.

105. Dans sa correspondance de 1644, La Tour prétend que Menou a enlevé une femme autochtone à son mari à Cap Sable, puisqu'il a courtisé la femme d'un de ses officiers à Port Royal. Voir M. A. MacDonald, *Fortune and La Tour...*, *op. cit.*, 148.

pêche et des fourrures. Une déclaration des habitants de Port-Royal en 1687 décrit les efforts de Charles pour construire des moulins, des navires, des fermes et des étables. Son confesseur a raconté avoir vu un Charles boueux inspecter les marécages autour de Port-Royal<sup>106</sup>. Il prenait aussi sérieusement l'obligation de défendre la frontière contre l'envahisseur anglais, bâtissant des forts et négociant des traités avec le Massachusetts.

D'autre part, Charles de Menou ne partageait pas l'empressement de son mentor pour travailler avec les autres. Il ne tolérait aucun autre colonisateur français et une grande partie de l'argent emprunté a servi à acheter des navires, à se procurer des soldats et des armes pour attaquer d'autres Français. L'affirmation de son confesseur selon laquelle Charles se serait réformé en 1648 ne fait que confirmer son ancienne propension à la violence<sup>107</sup>.

Charles était avant tout un jeune homme agité qui voulait se bâtir une réputation dans le monde. Il n'avait aucun intérêt pour les formalités de la cour et les vertus épousées par son père. Il se sentait peut-être un peu trop à l'ombre de ses illustres parents et a pris la mer pour chercher gloire et aventures. Il n'a pas suivi l'exemple de son père pour devenir cavalier et diplomate. Il n'a pas trouvé épouse dans une autre grande famille de la noblesse. Une fois en Acadie, il a refusé de coopérer avec les autres. Son comportement violent lui a valu le poste de gouverneur de l'Acadie et a intimidé les Anglais du Massachusetts, mais lui a aussi valu sa part d'inimitiés parmi de nombreuses personnes influentes. L'Acadie était l'obsession pour laquelle il a tout sacrifié. Il a hypothéqué (et finalement perdu) son héritage, laissant sa veuve et ses enfants criblés de dettes. En résumé, il a été victime de son ambition, ce que la noblesse de l'époque réprouvait comme « an uncontrolled passion for glory and fortune » et la marque d'un « vicious soul »<sup>108</sup>. Il ne s'arrêterait pas tant qu'il ne serait pas le seul maître à bord en Acadie, quel qu'en soit le coût.

L'expérience de Charles de Menou démontre les défis inhérents à la colonisation pendant cette période, défis qui allaient bien au-delà des capacités financières de tout individu ou de toute compagnie qui pouvaient aisément se retrouver embourbés dans des conflits et des rivalités.

106. L. Lanctôt, *L'Acadie des origines...*, op. cit., 45-46; Karl Butzer, « French Wetland Agriculture in Atlantic Canada and Its European Roots: Different Avenues to Historical Diffusion », *Annals of the Association of American Geographers*, 92, 3 (2002) : 455.

107. « Lettre du Rev. Père Ignace, Capucin, 6 août 1653 », *Collection de manuscrits...*, op. cit., volume I, 136-139.

108. J. M. Smith, *The Culture of Merit...*, op. cit., 44.

Son expérience reflète aussi les grands enjeux liés à la formation d'un État et à l'identité de la noblesse qui ont émergé au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Même si le gouvernement royal cherchait à centraliser plusieurs fonctions, il avait encore besoin de personnes influentes pour gérer et protéger ses provinces et ses colonies<sup>109</sup> et l'ancienne noblesse se croyait la plus qualifiée pour accomplir ce travail. Les réformateurs comme René de Menou insistaient sur les vertus que représentaient la famille, l'éducation et le service au roi. Si Charles avait la possibilité de devenir gouverneur de l'Acadie par sa naissance, ce sont ses capacités à obtenir des résultats qui lui ont valu le poste. Ainsi, même si sa famille en a grandement souffert, les efforts de Charles de Menou ont contribué à la fondation d'une communauté résiliente à Port-Royal. Tout comme Charles, les colons qu'il a ramenés du Loudunais se révéleront typiques de leur classe sociale en France et exceptionnels dans la poursuite de leurs ambitions dans le Nouveau Monde<sup>110</sup>. Ensemble, ils cherchaient la voie vers le succès.

Traduction : Françoise McNeil

109. *Ibid.*, 94.

110. Gregory M. W. Kennedy, *Something of a Peasant Paradise? Comparing Rural Societies in Acadie and the Loudunais, 1604-1755* (Montreal-Kingston, McGill-Queen's University Press), à paraître.